

**Ville de Parentis en Born**  
Département des Landes  
Boite Postale 42  
**40161 Parentis en Born Cedex**  
*Tél 05 58 78 40 02*  
*Fax 05 58 78 90 22*  
Direction Générale des Services

**DÉLIBÉRATION**  
**Séance ordinaire du Mercredi 22 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize avril, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la mairie de Parentis-en-Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

**Présents : 24**

Marie-Françoise NADAU, Maire  
Adrien FERE, Eric SOULES, Delphine MOLEIRO, Paul CRUCHANDEU Véronique GAZEILLES, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Johanna GALVEZ, adjoints au Maire, Martial GENY, Hélène DAUDIGNON, Catherine VIGHETTI, Catherine PINSAT, Annabelle BESNARD, Romain ARCHIMBAUD, Candice MERCIER, Antoine GSEGNER, Virginie GODARD, Aurélie FLAUX, Hélène GATARD, Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Yoann DUBOURG, Vanessa OULD-SADOUN, Nathalie BOUVARD, Conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir : 05**

Lenaïc CHERON donne procuration à Madame Marie-Françoise NADAU  
Marcel CORBI donne procuration à Madame Hélène DAUDIGNON  
Gilles BIENAIME donne procuration à Madame Virginie GODARD  
Kévin CAPDET donne procuration à Monsieur Adrien FERE  
Angel RAMOS donne procuration à Monsieur Martial GENY

**Secrétaire de séance :**

**Madame Hélène DAUDIGNON**

**Délibération n° 2026/052 : Affaires générales**

Rapporteur : Madame le Maire

**FONCTIONNEMENT DU CORPS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES  
PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES COTISATIONS  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026  
A L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DES LANDES**

### Exposé des motifs

Conformément au partenariat existant entre la commune de Parentis-en-Born et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Parentis-en-Born, cette dernière sollicite la prise en charge des cotisations des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Parentis-en-Born à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour 2026, pour les pompiers actifs et anciens.

Pour l'année 2026, ce montant s'élève à 2 650,80 euros, réparti de la manière suivante :

- 840,00 € pour les anciens,
- 1 810,80 € pour les actifs.

Il est donc sollicité une participation financière globale de 2 650,80 euros (deux mille six cent cinquante euros et quatre-vingts centimes).

### Délibération

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **PREND EN CHARGE**, pour l'exercice 2026, cette cotisation d'un montant global de 2 650,80 € euros pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires du Centre de Secours de Parentis-en-Born,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 – budget principal - section de fonctionnement - chapitre 62 autres services extérieurs - article 6281 concours divers.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Votes par procuration	05
Votes exprimés	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Délibération adoptée	Unanimité
Délibération présentée au contrôle de légalité en Préfecture des Landes le 24/04/2026 et certifiée exécutoire sous la responsabilité du Maire à compter du 24/04/2026	
Le Maire, Marie-Françoise NADAU	

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marie-Françoise NADAU



Le secrétaire de séance,  
Hélène DAUDIGNON

